

Mairie de Ducey-Les Chéris
Hôtel de ville
Rue de Semallé
Ducey
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

2019/014
Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL du 09 AVRIL 2019 - 20 Heures 30

Compte-rendu de la séance - Délibérations

Convocation en date du 03 avril 2019

Présents : M. Denis LAPORTE, Maire, M. Serge DALLAIN, M. Franck DALLAIN, M. Yves SAMSON, M. Claude MOTTIER, Mme Isabelle LABICHE, Mme Michelle ROGER, Mme Raymonde DESFEUX, Mme Christine SAUVÉ, M. Yannick MARCHAND, M. Cyril SIRRE (jusqu'à la question n° 2019-04-04), M. Rodolphe PAIN, Mme Nadège DELAHAYE, Mme Marie-Gabrielle CARNET, M. Guy ROULAND

Absents excusés: M. Louis BELLIARD (Pouvoir à M. Denis LAPORTE), Mme Jocelyne BELLOIR (Pouvoir à Mme Isabelle LABICHE), Mme Frédérique MARIE, Mme Nathalie BOUFFORT

Absents: M. Henri-Jacques DEWITTE, M. Éric DEWILDE, Mme Marie-Ange AGUITON, M. Sébastien MAGAT, Mme Anne GLENAT, M. Olivier GUILLOCHE, Mme Valérie DAVID

Secrétaire de séance : Mme Christine SAUVÉ

- o O o -

Après en avoir délibéré, le compte rendu du Conseil Municipal du 05 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

2019-04-01: Bilan des cessions et acquisitions – Exercice 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à examiner le bilan des cessions et acquisitions d'immeubles réalisées par la commune au cours de l'exercice 2018. Ce bilan doit figurer dans les documents annexés au compte administratif 2018.

BUDGET PRINCIPAL

CESSIONS 2018:

- o A la société Etoile Aménagement (Lotissement Le Douet Saint Pair) – Parcelles AH 193/194/195/196/197/198/199 (après division parcelle AH 190) – 2 396 m² - 23 960,00 € - Délibération du conseil municipal du 17 novembre 2016
- o A SCI ANTHELUGO (M. BLANDIN & Mme LEFEBVRE) – Parcelle ZB 207 (après division ZB 105) – 2 495 m² - 52 395,00 € - Délibération du 17 mai 2017

ACQUISITION 2018: NÉANT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières.

2019-04-02: Compte administratif 2018 – Budget principal

Après s'être fait présenter le compte administratif 2018 du budget principal de la Commune, dont les résultats de Fonctionnement et d'Investissement correspondent, à la clôture de l'exercice, aux résultats du compte de gestion du Trésorier d'Avranches :

Fonctionnement

Dépenses prévues	3 271 000,00
Dépenses réalisées	2 583 320,83
Recettes prévues	3 271 000,00
Recettes réalisées	3 655 017,08
Soit un résultat de	1 071 696,25

Investissement

Dépenses prévues	981 000,00
Dépenses réalisées	835 168,26
Recettes prévues	981 000,00
Recettes réalisées	706 288,66
Soit un résultat de	- 128 879,60

Sur proposition de M. Yves SAMSON, Adjoint délégué aux finances ; M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve le compte de gestion 2018
- ✓ Approuve le compte administratif 2018

2019-04-03: Compte administratif 2018 – Service AEP

Après s'être fait présenter le compte administratif 2018 du service AEP, dont les résultats de Fonctionnement et d'Investissement correspondent, à la clôture de l'exercice, aux résultats du compte de gestion du Trésorier d'Avranches :

Fonctionnement

Dépenses prévues	825 000,00
Dépenses réalisées	545 216,60
Recettes prévues	825 000,00
Recettes réalisées	865 562,79
Soit un résultat de	320 346,19

Investissement

Dépenses prévues	152 000,00
Dépenses réalisées	62 349,00
Recettes prévues	152 000,00
Recettes réalisées	82 016,42
Soit un résultat de	19 667,42

Sur proposition de M. Yves SAMSON, Adjoint délégué aux finances ; M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve le compte de gestion 2018
- ✓ Approuve le compte administratif 2018

2019-04-04: Compte administratif 2018 – Réhabilitation DMC

Après s'être fait présenter le compte administratif 2018 de Réhabilitation DMC, dont les résultats de Fonctionnement et d'Investissement correspondent, à la clôture de l'exercice, aux résultats du compte de gestion du Trésorier d'Avranches :

Fonctionnement

Dépenses prévues	0,00
Dépenses réalisées	
Recettes prévues	0,00
Recettes réalisées	
Soit un résultat de	

Investissement

Dépenses prévues	140 000,00
Dépenses réalisées	133 304,32
Recettes prévues	140 000,00
Recettes réalisées	80 112,86
Soit un résultat de	- 53 191,46

Sur proposition de M. Yves SAMSON, Adjoint délégué aux finances ; M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve le compte de gestion 2018
- ✓ Approuve le compte administratif 2018

Départ de M. Cyril SIRRE

2019-04-05: Budget 2019 – Fiscalité directe locale

Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 comme suit:

TAXE	TAUX DE RERERERENCE	BASE D'IMPOSITION prévisionnelle pour 2019	TAUX VOTÉ	PRODUIT
Taxe d'habitation	8,91 %	2 614 000	9,09 %	237 613
Taxe foncière bâti	15,00 %	3 282 000	15,30 %	502 146
Taxe foncière non bâti	25,73 %	110 700	26,24 %	29 048
				768 807

2019-04-06: Transfert des résultats du budget M49 "Alimentation en eau potable" vers le budget général M14

Par arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2018, la compétence "Eau potable" a été transférée au SDEAU50 à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le périmètre de la commune historique de DUCEY.

Le transfert de cette compétence entraîne la clôture du budget annexe M49.

Le compte administratif M49 "Alimentation en Eau Potable" 2018 fait apparaître les résultats suivants:

Résultat de la section de fonctionnement: 320 346,19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement: 19 667,42 €

Ces résultats doivent être réintégrés sur le budget principal M14 de la commune.
Il est proposé d'affecter les résultats du budget M49 "Alimentation en Eau Potable" sur les lignes 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget général M14.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition susvisée et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à cet effet.

2019-04-07: Transfert des résultats du budget "Alimentation en Eau Potable" de la commune vers le budget annexe du SDEAU50

Les résultats relevant du budget M49 "Alimentation en Eau Potable" ont été affectés sur le budget général M14 de la commune.

Le transfert de ces résultats sur le budget annexe du SDEAU50 nécessite que des délibérations concordantes entre la commune et le syndicat mixte soient prises.

Aussi, considérant les termes de la délibération du conseil municipal 2018-09-09 du 04 septembre 2018, il est proposé de transférer les résultats du budget M49 repris sur le budget général M14 de la commune au SDEAU50 comme suit:

Résultat de la section de fonctionnement transféré: 120 346,19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement transféré: 19 667,42 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition susvisée et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à cet effet.

2019-04-08: Budget 2019 – Budget principal – Affectation des résultats

Considérant les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2018 approuvés, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit sur le budget 2019:

1068 Recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé)	128 479,60
002 Recettes de fonctionnement	943 216,65
	+ Résultat AEP 320 346,19
	= 1 263 562,84
001 Dépenses d'investissement	128 879,60
	- Résultat AEP 19 667,42
	= 109 212,18

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Après délibération le budget 2019 est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à:

Section de fonctionnement	3 796 800,00
Section d'investissement	1 576 500,00

2019-04-09: Budget 2019 – Réhabilitation DMC - Affectation des résultats

Considérant les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2018 approuvés, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit sur le budget 2019:

001 Dépenses d'investissement	53 191,46
-------------------------------	-----------

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Après délibération le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

Considérant que les seules opérations à prendre en compte comptablement concernent la vente des terrains, le budget s'établit en dépenses et en recettes à:

Section de fonctionnement		000,00
Section d'investissement	Dépenses	53 191,46
	Recettes	82 667,00

2019-04-10: Mise en place d'une part supplémentaire "IFSE régie" dans le cadre du RIFSEEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de l'Etat ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 07 décembre 2017 ;

CONSIDERANT QUE l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

CONSIDERANT ainsi la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE ;

CONSIDERANT QUE l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part "IFSE régie" versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds règlementaires prévus au titre de la part fonctions ;

1 – Les bénéficiaires de la part IFSE régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

2 – Les montants de la part IFSE régie

RÉGISSEUR DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant moyen des recettes encaissées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	-	120
De 1 221 à 3 000	300	150
De 3 001 à 4 600	460	180
De 4 601 à 7 600	760	200

3 – Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité ou de l'établissement

Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Montant annuel IFSE du groupe	Montant mensuel moyen des recettes (en euros)	Montant annuel de la part IFSE supplémentaire "régie"	Part IFSE annuelle totale	Plafond réglementaire IFSE
Cadre d'emploi: Adjoint technique / Agent de maîtrise Groupe 1.	4 500 €	Jusqu'à 1 220	120	4 620	11 340 €
		De 1 221 à 3 000	150	4 650	
		De 3 001 à 4 600	180	4 680	
		De 4 601 à 7 600	200	4 700	
Cadre d'emploi: Adjoint technique / Agent de maîtrise Groupe 2	4 320 €	Jusqu'à 1 220	120	4 440	10 800 €
		De 1 221 à 3 000	150	4 470	
		De 3 001 à 4 600	180	4 500	
		De 4 601 à 7 600	200	4 520	

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- o **DECIDE** l'instauration d'une part supplémentaire "IFSE régie" dans le cadre du RIFSEEP à compter de l'année 2019
- o **DECIDE** la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus
- o **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget

2019-04-11: Service fleurissement 2019 - Recrutement d'un agent saisonnier

Considérant la baisse des effectifs pendant les congés d'été,
Considérant que les mois de juillet et août constituent un temps fort pour le service "fleurissement" (entretien des massifs floraux, arrosages...),

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste à temps plein d'adjoint technique pour les mois de juillet et août 2019 afin de couvrir les besoins saisonniers du service "Fleurissement".

L'agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle d'adjoint technique.

2019-04-12: Personnel communal – Plan de formation 2019

En vertu des dispositions de la loi du 26 janvier 1984, consolidée le 21 février 2007, la commune a établi son plan de formation 2019 et l'a transmis au Centre de Gestion, pour saisine du Comité Technique.

Au cours de sa séance du 28 février 2019, le Comité Technique a émis un avis favorable à la mise en œuvre de notre plan de formation 2019.

Selon les dispositions de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, il est nécessaire de présenter ce plan de formation au conseil municipal, pour permettre une meilleure connaissance par les élus des plans de formation établis par l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne acte au Maire de la présentation du plan de formation 2019 dont un exemplaire a été remis à chaque membre de l'assemblée.

2019-04-13: Personnel communal – Création de postes

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35H par semaine)
- La création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35H par semaine)
- La création de deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet (35H par semaine)
- La création d'un poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) principal 1^{ère} classe à temps complet (35H par semaine)
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (35H par semaine)

2019-04-14: AI 224 – Abandon au profit de M. et Mme Alain MILCENT

A l'occasion d'un bornage commandé par M. et Mme MILCENT pour leur propriété rue du Midi à DUCEY, commune déléguée de DUCEY-LES CHÉRIS, il est apparu que la parcelle cadastrée section AI 224 d'une contenance de 16 m², restait appartenir à la commune.

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale,

Considérant que la commune n'a aucun usage de ce terrain,

Considérant que ce terrain est enclavé, et d'une très faible surface,

Il est proposé au conseil municipal de céder ces 16 m² au profit de M. et Mme MILCENT moyennant le paiement d'un euro; l'ensemble des frais liés à cette cession étant mis à la charge des acquéreurs.

Considérant l'accord de M. et Mme MILCENT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide la cession de la parcelle cadastrée section AI 224 d'une contenance de 16 m² au profit de M. et Mme Alain MILCENT moyennant le paiement d'un euro
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir chez le notaire choisi par l'acquéreur
- Précise, comme il en a été convenu, que M. et Mme MILCENT prendront en charge l'ensemble des frais liés à cette cession

2019-04-15: AH 200 – Cession pour partie

Dans le cadre des opérations de bornage du futur lotissement Les Salicaires, le géomètre a suggéré que la commune cède à M. RIVIERE, promoteur du projet, un délaissé d'une bande de 0,40 X 23 m à prendre sur la parcelle cadastrée AH n° 200, soit environ 9 m², entre la propriété des consorts THEBAULT et la propriété de Manche Habitat.

Considérant que la commune n'a aucun intérêt à conserver cette bande de terrain qui deviendra particulièrement difficile à entretenir en raison de son étroitesse,
Il est proposé au conseil municipal de céder ces 9 m² au profit du lotisseur moyennant le paiement d'un euro; l'ensemble des frais liés à cette cession étant mis à la charge des acquéreurs.

Considérant l'accord de M. RIVIERE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide la cession pour partie de la parcelle cadastrée section AH n° 200 d'une contenance de 9 m² au profit de M. RIVIERE moyennant le paiement d'un euro
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir chez le notaire choisi par l'acquéreur
- Demande que M. RIVIERE prenne en charge l'ensemble des frais liés à cette cession

2019-04-16: Comité d'Organisation Normandie Bretagne – Demande de subvention

Dans le cadre de l'organisation de la 41^{ème} édition de la course à pied Normandie Bretagne dont l'itinéraire se termine à DUCEY-LES CHÉRIS l'après-midi du dimanche 15 septembre 2019, le Comité d'Organisation Normandie Bretagne a sollicité par courrier du 10 février 2019 une subvention de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'octroi de la subvention demandée.

2019-04-17: Demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint-Hilaire du Harcouët

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du maire de la commune de Saint-Hilaire du Harcouët en date du 1^{er} février 2019, sollicitant la participation de la commune de Ducey-Les Chéris aux frais de fonctionnement de son école pour deux élèves résidant à Les Chéris au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Considérant que la scolarisation de ces enfants est antérieure à la création de la commune nouvelle,
Considérant que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil (article L212-8 du code de l'Education),

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la participation demandée pour les deux élèves d'un montant total de 933,44 €.

2019-04-18: Fédération Française des Villages Etapes - Participation 2019

Après en avoir délibéré, la commission des finances entendue, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription au budget 2019 de la participation suivante:

(Article 65548): Contributions aux organismes de regroupement

Fédération Française des Villages Etapes: 3 376,56 €

2 558 habitants X 1,14 € pour le fonctionnement = 2 916,12 €

2 558 habitants X 0,18 € pour la communication = 460,44 €

2019-04-19: Remboursement de frais en cas de dégradations de biens communaux

Sur proposition de la Trésorerie,

En cas de dégradations de biens communaux et d'identification de leurs auteurs, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à percevoir le remboursement des frais de remplacement ou de réparation du matériel ou équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à la proposition susvisée et tout pouvoir à Monsieur le Maire à cet effet.

2019-04-20: Travaux de rénovation et restructuration de la mairie – Avancement des études – APS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2018 le conseil municipal a approuvé les travaux de rénovation et restructuration de la mairie, sollicité une subvention de l'Etat pour chacune des deux tranches à mettre en œuvre et lui a donné tout pouvoir pour la signature de toute pièce nécessaire à la réalisation des travaux.

La maîtrise d'œuvre a commencé les études et établi un Avant-Projet Sommaire présenté aux élus.

Il est rappelé qu'à ce stade de la démarche, les deux tranches de travaux ont été estimées à 280 800 € H.T. pour la première et 412 200 € H.T. pour la seconde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'A.P.S. des travaux et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la poursuite de la démarche.

2019-04-21: Contrat de Pôle de Services avec le Département de la Manche – Approbation

La commune de DUCEY-LES CHÉRIS s'est portée candidate pour la signature d'un Contrat de Pôle de Services (C.P.S.) avec le Département de la Manche.

Ce partenariat privilégié repose sur la volonté partagée de définir un projet global de développement du territoire pour quatre années.

Dans ce cadre, le Maire a présenté, le 13 décembre 2018, les enjeux communaux et précisé les priorités de contractualisation devant une commission d'élus départementaux dédiée aux C.P.S.

Par courrier du 17 décembre 2018, le Président du Conseil Départemental a invité la commune à poursuivre son travail sur les différents projets concernés par la contractualisation afin de finaliser le C.P.S. en vue de son approbation par les élus départementaux lors d'une prochaine Commission Permanente.

Après avoir rappelé le contenu du dossier de C.P.S.: avant-propos, fiches individuelles relatives aux projets, maquette financière, Monsieur le Maire soumet le projet de contrat au vote du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le contenu des projets et sollicitations financières figurant dans le Contrat de Pôle de Services joint en annexe.

2019-04-22: Convention de partenariat 2018-2021 entre la commune et l'Office de Tourisme Mont Saint Michel – Normandie – Avenant

Par délibération du 30 octobre 2018 le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Mont Saint Michel – Normandie pour la mise en œuvre d'un parcours de visite à l'intérieur du château des Montgommery permettant de découvrir l'histoire du château sous la forme d'un parcours-enquête "Ducey Code".

Dans le cadre de l'aménagement des espaces d'accueil et de visite, la convention signée le 07 novembre 2018 précise que la fourniture des équipements de projection et d'éclairage incombe à l'Office de Tourisme.

A ce titre la commune a mandaté un électricien pour la réalisation des travaux d'électricité et règlera, en accord entre les parties, l'ensemble de la prestation (fournitures et main d'œuvre); la part des fournitures étant estimée à 9 675,59 € T.T.C.

Aussi pour l'émission d'un titre permettant de demander le remboursement des fournitures à l'Office de Tourisme, un avenant à la convention doit-il formaliser l'accord susvisé.

Après avoir rappelé les termes de l'avenant proposé, l'assemblée est invitée à autoriser la signature de ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant susvisé.

2019-04-23: Stade André DEBESNE – Convention de mise à disposition

Dans le cadre du dossier de subvention FAFA pour l'éclairage du stade André DEBESNE, les services de la Ligue de Football de Normandie – Caen ont adressé en mairie, pour signature, une convention de mise à disposition du terrain et des équipements y attendant.

Monsieur le Maire précise que la convention susvisée a été transmise à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition du stade André DEBESNE et de ses équipements au profit de la Ligue de Normandie et du District de football de la Manche
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour sa signature

2019-04-24: Adhésion de la commune au label Station Verte

Monsieur le Maire rappelle qu'il a participé le 04 février 2019 à une réunion au cours de laquelle a été développé le projet de mise en réseau de plusieurs villes labellisées Station Verte sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie. Ce projet est une opportunité majeure de développement touristique.

Station verte est un label touristique national créé en 1964 pour favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique.

Pour faire partie du réseau Station verte, il est nécessaire de respecter la charte de qualité qui repose sur 10 engagements:

- Aménagements de qualité
- Conseil et information touristique
- Offre de loisirs en pleine nature
- Hébergement diversifié

- Commerces et services adaptés
- Programme d'animations et festivités
- Offre à destination des familles
- Engagement dans la démarche écotouristique
- Accessibilité tarifaire
- Organisation performante

Une Station Verte

- Partage une vision commune d'un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire et des caractéristiques locales
- Développe des initiatives durables en faveur d'une nature respectée et préservée
- Propose une offre complète d'activités en lien avec le patrimoine naturel, culturel ou historique
- Valorise les attraits naturels du territoire

Le réseau aujourd'hui compte 461 Stations Vertes. Il évolue et constitue une force dynamique sur le territoire national.

Pour adhérer au réseau la commune doit déposer un dossier de candidature et désigner un référent élu. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal:

- D'autoriser le Maire à s'engager dans la démarche de labellisation de la commune en Station Verte
- D'approuver la labellisation si la commune est bien retenue
- D'autoriser le Maire à signer la convention de labellisation
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire
- De désigner un référent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions susvisées et désigne M. Denis LAPORTE en qualité de référent.

En raison du nombre important d'absents à cette séance, la question de la désignation du référent sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour proposer la désignation d'une autre personne en lieu et place de M. LAPORTE, si un des conseillers municipaux montrait de l'intérêt pour le suivi de la démarche de labellisation.

2019-04-25: Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie – Modification des statuts – Compétence "Gendarmeries"

Le Conseil municipal;

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération;

Vu la délibération n° 2019/01/31 - 3 du conseil communautaire du 31 janvier 2019 décidant de modifier la compétence "Gendarmeries" et la note de présentation;

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique le 12 février 2019;

Après en avoir délibéré ;

EMET à l'unanimité un avis FAVORABLE à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'état il convient d'agir pour maintenir une gendarmerie sur le territoire, même si cette question ne relève pas du seul intérêt de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS.

2019-04-26: G.A.E.C. des Fougères – Demande d'enregistrement I.C.P.E.

Par arrêté du 11 mars 2019, Monsieur le Préfet a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement, présentée par le G.A.E.C. des Fougères, dont le siège social est situé au lieu-dit « les Aumônes » - Vezins à Isigny le Buat, pour l'exploitation d'un élevage laitier au lieu-dit « La Croix » - Vezins à Isigny le Buat.

La consultation se déroulera du 05 avril 2019 au 03 mai 2019 inclus.

Dans son arrêté Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de la commune de Ducey-Les Chéris de donner son avis sur cette demande d'enregistrement; la commune étant concernée par cette demande soit par le rayon d'affichage d'1 km autour de l'installation et/ou par une partie du plan d'épandage établi par le G.A.E.C.

Après avoir rappelé les principaux éléments contenus dans la note de synthèse et les plans joints adressés avec la convocation aux membres du conseil municipal, et rappelé que la commune de DUCEY-LES CHÉRIS est concernée par deux parcelles de terrain qui seront destinées à recevoir de l'épandage soit une superficie totale de 4 ha14,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par le G.A.E.C. des Fougères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la demande susvisée.

2019-04-27: Résidence Les Salicaires et Lotissement de la SARL Monyllys – Dénomination de voies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- de dénommer la voie de desserte interne de la résidence Les Salicaires, composée de 7 lots (cf plan): Rue des Salicaires
- de dénommer la voie de desserte interne du lotissement de la SARL Monyllys, composé de 17 lots (cf plan): Rue Claude MONET

QUESTIONS DIVERSES

2019-04-28: Convention de mise à disposition du verger du presbytère

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec l'association Musique Expérience pour la mise à disposition du pôle enfance, du verger du presbytère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve la convention proposée et les conditions de mise à disposition
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour sa signature

↪ Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés suivants ont été signés en application de la délégation que le conseil municipal lui a accordée:

Mise en place d'une messagerie Exchange Office 365 pour les services de la mairie

DALTONER – AVRANCHES – 50 300 – 892,10 € (mise en place + abonnement 1^{ère} année)

Devis signé le 04 février 2019

Prolongation de garantie du serveur (un an)

DALTONER – AVRANCHES – 50 300 – 947,00 € H.T.

Devis signé le 19 février 2019

Rénovation et restructuration de la mairie – Mission de contrôle technique (CT – HAND – VIE)

SOCOTEC – SAINT-MALO – 35 400 – 5 175 € H.T.

Contrat signé le 21 février 2019

Rénovation et restructuration de la mairie – Mission de diagnostic amiante et plomb

JEUSSET-GUIDET – BREHAL – 50 290 - 500 € H.T. + 45 € H.T. par analyse

Contrat signé le 07 mars 2019

↳ **Cérémonie de commémoration du 08 mai:**

La cérémonie sera cantonale cette année et se déroulera à Saint Quentin sur le Homme. Toutefois un dépôt de gerbes aura lieu au monument aux morts de DUCEY (horaire en attente de confirmation – A priori aux alentours de 09H00).

M. Guy ROULAND déposera lui-même la gerbe destinée au monument aux morts de LES CHÉRIS.

↳ **Agenda:**

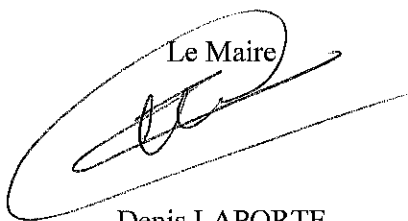
Municipalité le mardi 11 juin 2019

Conseil municipal le mardi 18 juin 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15 et les membres présents ont signé la feuille de présence.

Les 28 délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants: 2019-04-01 à 2019-04-28.


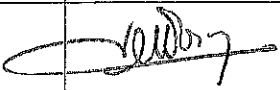

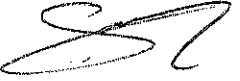
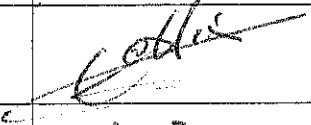

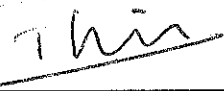

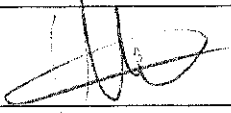


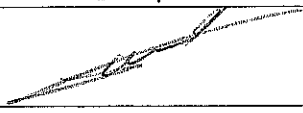
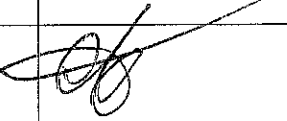
- o O o -

Le Maire

Denis LAPORTE

Le secrétaire de séance

Christine SAUVÉ


Signature des membres présents – Réunion du 09 avril 2019

M. Denis LAPORTE		Mme Marie-Ange AGUITON	
M. Serge DALLAIN		Mme Frédérique MARIE	
M. Louis BELLARD		Mme Nathalie BOUFFORT	
M. Franck DALLAIN		M. Sébastien MAGAT	
M. Yves SAMSON		Mme Anne GLENAT	
Mme Jocelyne BELLOIR		M. Yannick MARCHAND	
M. Claude MOTTIER		M. Cyril SIRRE	
Mme Isabelle LABICHE		M. Rodolphe PAIN	
M. Henri-Jacques DEWITTE		M. Olivier GUILLOCHE	
Mme Michelle ROGER		Mme Nadège DELAHAYE	
Mme Raymonde DESFEUX		Mme Marie-Gabrielle CARNET	
Mme Christine SAUVÉ		Mme Valérie DAVID	
M. Éric DEWILDE		M. Guy ROULAND	

Publication le 12 AVR. 2019